

Direction de l'eau potable et des eaux souterraines

DESTINATAIRE : Madame Mireille Paul  
Direction de l'évaluation environnementale des projets  
nordiques et miniers

DATE : Le 6 avril 2016

OBJET : **Projet Oléoduc Énergie Est – volet pipeline  
SCW - 994355**

---

Vous trouverez ci-joint une note produite par M<sup>me</sup> Anouka Bolduc concernant le dossier précité.

Pour un complément d'information, n'hésitez pas à communiquer avec M<sup>me</sup> Bolduc au numéro 418-521-3885, poste 4870.

La directrice par intérim,



Caroline Robert

p. j.



**DESTINATAIRE :** Madame Caroline Robert directrice par intérim  
Direction de l'eau potable et des eaux souterraines

**DATE :** Le 7 avril 2016

**OBJET :** **Projet Oléoduc Énergie Est – volet pipeline**

**N/Réf. : SCW – 994355**

---

## 1. OBJET DE LA DEMANDE

La demande d'avis, de la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers, concerne la recevabilité de l'étude d'impact de TransCanada pour le Projet Oléoduc Énergie Est - volet pipeline. Plus précisément, cette demande d'avis porte sur les impacts potentiels sur les prises d'eau potable situées à proximité du tracé de l'oléoduc.

## 2. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Oléoduc Énergie Est de TransCanada est un projet de pipeline d'une longueur de 4 600 km qui transporterait environ 1,1 million de barils de pétrole brut par jour, en provenance de l'Alberta et de la Saskatchewan, vers les raffineries de l'est du Canada et le terminal portuaire de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick.

Ce projet prévoit la conversion d'une partie d'un gazoduc existant en un pipeline de transport de pétrole et la construction de nouveaux tronçons de pipeline pour faire la connexion avec la conduite convertie. La construction d'installations connexes, telles que des stations de pompage, des terminaux de stockage et des installations maritimes, fait également partie du projet.

La section québécoise du projet nécessiterait la construction de 625 km de pipeline entre la frontière de l'Ontario et celle du Nouveau-Brunswick. Le tracé proposé par TransCanada traverse 65 municipalités, 860 cours d'eau et longe le fleuve Saint-Laurent sur la majeure partie de son parcours.

### 3. COMMENTAIRES

Les documents fournis par TransCanada ont été consultés afin de s'assurer que les impacts du projet, sur les sources d'approvisionnement d'installations de production d'eau potable assujetties au Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), ont été évalués. Le présent avis n'aborde pas les impacts potentiels de ce projet sur les puits individuels.

Nous avons cherché à savoir si l'initiateur du projet :

1. A inventorié et localisé les approvisionnements en eau potable;
2. Présente les impacts potentiels du projet sur les approvisionnements en eau potable;
3. Définit des mesures d'atténuation permettant de minimiser les impacts sur les approvisionnements en eau potable;
4. A élaboré un plan préliminaire de mesures d'urgence prenant en compte les approvisionnements en eau potable.

*Note : Compte tenu de l'ampleur de la documentation fournie et de la difficulté de se retrouver parmi les différentes mises à jour partielles des documents, il se peut que certains commentaires touchent des éléments ayant été abordés par TransCanada de façon sommaire ou plus élaborée.*

#### **Inventaire et localisation des approvisionnements en eau potable**

L'inventaire des approvisionnements en eau potable n'a pas été complété de façon exhaustive par l'initiateur. À ce jour, l'utilisation de l'eau de surface et de l'eau souterraine, comme source d'eau potable, a été évaluée par TransCanada au moyen de questionnaires distribués aux MRC et aux municipalités comprises dans la zone d'étude locale (ZEL). Pour les ressources en eau de surface, la ZEL s'étend à 100 m en amont et à 300 m en aval des cours d'eau traversés (ÉES Volume 1 : aperçu du Projet). Pour les ressources en eau souterraine, la ZEL est définie comme étant la zone qui s'étend sur 500 m de part et d'autre du pipeline. Nous considérons que cette zone est trop limitée et ne permet pas d'évaluer adéquatement les impacts du pipeline sur les approvisionnements en eau potable.

Selon l'information contenue dans le Rapport supplémentaire N° 5, il y aurait trois prises d'eau de surface communautaires à l'intérieur de 1 km du tracé du pipeline. Pour ce qui est des approvisionnements en eau souterraine, trois puits municipaux et un puits collectif seraient présents dans la ZEL. Aucune

cartographie de ces approvisionnements n'est présentée dans les documents fournis.

À partir des données dont nous disposons, nous avons évalué que l'oléoduc passerait dans les aires de protection<sup>1</sup> de prises d'eau potable de plusieurs municipalités. L'information qui suit décrit brièvement ces aires de protection ainsi que le nombre de prises d'eau municipales concernées et un fichier détaillé est joint au présent avis.

Aire de protection	Type d'approvisionnement	Nbre d'approvisionnements dont l'aire recoupe le tracé du pipeline	Nbre de personnes desservies par approv.
Intermédiaire	Eau de surface	10	3000 à 100 000
Éloignée	Eau de surface	24	2000 à 1 600 000
Intermédiaire	Eau souterraine	2	1100 et 1600
Éloignée	Eau souterraine	6	25 à 11 000

#### Aires de protection - approvisionnements en eau de surface

Intermédiaire : se définit comme une zone à l'intérieur de laquelle le temps de parcours de l'eau jusqu'à la prise d'eau est trop court pour permettre au responsable de l'installation de production d'eau potable d'intervenir advenant un déversement accidentel. Le tracé traverse les aires de protection intermédiaire d'une dizaine d'approvisionnements en eau de surface (lacs, rivières et fleuve). Ces approvisionnements alimentent en eau potable des populations de 3000 à 100 000 personnes (428 154 personnes au total).

Éloigné : les limites de cette aire de protection correspondent aux limites du bassin versant de la prise d'eau. Le temps de parcours de l'eau, entre l'aire de protection éloignée (partie située au-delà de l'aire de protection intermédiaire) et la prise d'eau, devrait être suffisant pour permettre au responsable de l'installation de production d'eau potable d'intervenir en cas de déversements accidentels. Cependant, la présence de l'oléoduc projeté, dans cette aire de

<sup>1</sup> Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et Guide de réalisation des analyses de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec

protection, justifie que le risque qu'un déversement accidentel affecte la prise d'eau concernée, soit évalué afin de prévoir les mesures d'urgence appropriées. Le tracé du pipeline traverse l'aire de protection éloignée de plus d'une vingtaine de prises d'eau potable municipales situées dans les lacs des Deux Montagnes et Saint-Louis, les rivières des Mille Îles et des Prairies ainsi que dans le fleuve Saint-Laurent. Ces approvisionnements alimentent en eau potable des populations de 2000 à 1 600 000 personnes (3 071 658 personnes au total).

#### Aires de protection - approvisionnements en eau souterraine

Intermédiaires : ces aires de protection (bactériologique et virologique) doivent être délimitées par un professionnel mandaté pour les municipalités alimentant plus de 500 personnes et peuvent être attribuées par défaut pour les autres types d'installations assujettis au RQEP. Le tracé traverse les aires de protection intermédiaire de deux approvisionnements en eau souterraine. Ces approvisionnements alimentent en eau potable des populations de 1100 et 1600 personnes respectivement.

Éloignée : cette aire correspond à l'aire d'alimentation, soit la portion du territoire sur laquelle l'eau qui s'infiltre sera captée par le puits tôt ou tard. Toute substance chimique déversée dans cette aire est susceptible d'être captée par l'installation de prélèvement en fonction d'un temps de migration qui, généralement, se calcule en années. Pour les municipalités, alimentant plus de 500 personnes en eau potable, les limites de l'aire d'alimentation doivent être déterminées par un professionnel. Pour les autres types d'installations assujetties au RQEP, un rayon de 2 km en amont hydraulique du site de prélèvement peut être utilisé par défaut. Le tracé traverse l'aire de protection éloignée de six approvisionnements en eau souterraine. Ces approvisionnements alimentent en eau potable des populations de 25 à 11 000 personnes (15 890 personnes au total).

#### **Présentation des impacts potentiels sur les approvisionnements en eau potable**

Le présent avis s'attardera uniquement aux impacts potentiels sur les approvisionnements en eau potable durant la phase d'exploitation étant donné que les impacts possibles sur l'environnement, durant la phase de construction, sont communs à d'autres types d'interventions réalisés en milieux terrestres et dans les cours d'eau.

Selon l'ÉES Volume 6 : Accidents et défaillances, la fréquence des incidents et les volumes des déversements ont été évalués d'après les critères de conception et d'exploitation du pipeline et en tenant compte de l'historique des incidents pour ce type d'ouvrage. Comme différents pétroles bruts seraient transportés par ce pipeline, trois pétroles bruts représentatifs ont été identifiés (pétrole brut léger, pétrole brut synthétique et bitume dilué) et leurs caractéristiques physicochimiques sont énumérées. Les dangers potentiels que représente le pétrole brut ont été déterminés pour différents types de milieux. Pour ce faire, des constituants d'intérêt du pétrole brut ont été sélectionnés, soit le benzène (pour ses effets néfastes sur la santé), le toluène, l'éthylbenzène et le xylène (pour leur solubilité et mobilité). Étant donné que les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont persistants et que certains ont des effets néfastes sur la santé, le naphthalène a été retenu comme constituant d'intérêt, car il est le plus soluble et mobile des HAP. Pour déterminer les dangers potentiels du pétrole brut, ces constituants d'intérêt nous semblent pertinents et adéquats.

Ensuite, l'ÉES volume 6 présente des scénarios de déversements et d'effets pour des sites d'intérêt situés le long du tracé projeté. Pour chacun de ces sites, le tracé du pipeline a été examiné pour vérifier à quel endroit le pétrole déversé pourrait atteindre des récepteurs vulnérables comme des approvisionnements en eau potable. Pour le tracé, sur le territoire du Québec, un scénario semble avoir été réalisé uniquement pour des approvisionnements en eau souterraine. Un scénario de déversement concerne le fleuve Saint-Laurent, mais n'aborde pas l'impact possible sur les approvisionnements en eau potable. De plus, aucun scénario ne semble avoir été réalisé pour les rivières qui seraient traversées par l'oléoduc et qui servent de source d'approvisionnement en eau potable de plusieurs municipalités.

Dans le cadre de l'évaluation des risques (Rapport supplémentaire N° 5), les prises d'eau municipales ont été identifiées parmi les récepteurs très sensibles (RTS). Malgré cela, les approvisionnements en eau potable n'ont pas été pris en compte par TransCanada dans le choix du pire scénario en cas de déversement accidentel (voir section 4 du présent avis pour plus de précision). Par ailleurs, les bassins versants ainsi que les aquifères ne sont pas considérés comme des RTS, et ce, même lorsqu'une municipalité s'y approvisionne en eau potable.

#### Impacts à considérer pour les approvisionnements en eau souterraine

Comme mentionné dans les documents déposés par l'initiateur, en cas de déversement accidentel, il faudrait plusieurs mois avant que les composants

dissous du pétrole brut forment un panache de dispersion dans le sol. De plus, l'évaporation et d'autres processus naturels réduiraient les concentrations des composés organiques volatils, tels que le benzène présents dans le pétrole. Ainsi, la détection rapide des fuites et une intervention pour contenir le pétrole et récupérer les sols contaminés, avant que les composants dissous ne rejoignent les eaux souterraines, permettraient de limiter les impacts sur les approvisionnements en eau souterraine. Cependant, le risque d'une contamination des eaux souterraines lors de fuites de volume non détectable sur une longue période de temps ne semble pas avoir été considéré.

De plus, les documents fournis par l'initiateur n'abordent pas les impacts associés à la contamination d'une source d'approvisionnement en eau souterraine qui peuvent être relativement importants pour les populations touchées par des avis de restriction d'usage. De tels avis peuvent être en place durant plusieurs mois et même quelques années, car ce type de contamination nécessite la mise en place d'un traitement spécifique ou une nouvelle source d'approvisionnement.

#### Impacts à considérer pour les approvisionnements en eau de surface

Contrairement à ce que les documents fournis par TransCanada semblent indiquer, les impacts possibles d'un déversement accidentel sur les approvisionnements en eau de surface ne se limitent pas à la possibilité de mesurer des contaminants dans l'eau distribuée. En effet, la présence de pétrole brut dans la source d'approvisionnement peut amener le responsable à interrompre l'alimentation en eau de son installation afin d'éviter que du pétrole ne s'infilte dans la chaîne de traitement et la rendre inopérante. Comme il n'est pas fréquent que les municipalités québécoises aient des sources d'approvisionnement d'urgence, une telle situation pourrait avoir de graves répercussions sanitaires, économiques et pour la sécurité publique. De plus, les impacts d'un déversement accidentel dans l'aire de protection intermédiaire d'un approvisionnement en eau de surface seraient considérables compte tenu du peu ou de l'absence de temps de réaction.

Par ailleurs, comme le pétrole brut a tendance à couler au fond des cours d'eau, l'impact d'un déversement accidentel pourrait se faire sentir même une fois le panache de contamination dispersé. Ceci pourrait avoir lieu lors de la remise en suspension des contaminants présents dans les sédiments (principalement des HAP) en période de crue ou durant les travaux de nettoyage par exemple. Dans le cas de la contamination de la rivière Chaudière, suite au déversement de pétrole survenu dans la municipalité de Lac Mégantic en 2013, la remise en suspension du pétrole contenu dans les sédiments a été observée sur plus de



30 km, et ce, même un an après la catastrophe. Comme la quantité de pétrole ayant atteint la rivière Chaudière est évaluée à 100 000 litres, il y a lieu de documenter de tels impacts, car le cas du pire scénario de déversement est estimé à 3 500 000 litres par TransCanada.

### **Définition de mesures d'atténuation**

Selon les documents fournis par TransCanada, des mesures d'atténuation ont été intégrées dans la conception, la construction et l'exploitation du pipeline (Rapport supplémentaire N° 5 et ÉES Volume 6).

Dans l'étape de la conception du pipeline, un élément important à prendre en compte, pour la protection des approvisionnements en eau potable est l'installation de vannes de sectionnement. Les vannes de sectionnement, pouvant être fermées à distance, permettent d'isoler les tronçons du pipeline pour réduire les effets d'un déversement accidentel en limitant le volume de pétrole brut déversé. L'emplacement de ces vannes devrait être choisi en tenant compte des conséquences associées à un déversement pouvant toucher des RTS. Étant donné que les aires de protection des approvisionnements en eau potable n'ont pas été considérées par l'initiateur du projet, les mesures d'atténuation particulières comme celle de prévoir des vannes de sectionnement pour protéger les prises d'eau ne sont pas prévues dans la conception de l'oléoduc.

Pendant l'exploitation, Énergie Est indique qu'elle prévoit procéder à des inspections visuelles de l'emprise ainsi que de l'intérieur du pipeline au moyen d'outils intelligents. Une stratégie de détection des fuites, qui comprendra des seuils de détection et d'arrêt du pipeline sera mise en place. L'intégrité du pipeline fera l'objet d'une surveillance 24 heures sur 24 et 365 jours par année par le centre de contrôle de l'exploitation de TransCanada. Advenant que les dispositifs de détection des fuites décèlent une défaillance de l'oléoduc, les stations de pompage cesseraient de fonctionner et des vannes se fermeraient pour isoler le segment de l'oléoduc touché. Ces informations d'ordre général ne spécifient pas de quelle façon la présence d'approvisionnement en eau potable serait prise en compte dans les activités d'inspection et de surveillance du pipeline.

### **Élaboration d'un plan préliminaire de mesures d'urgence**

D'après les documents consultés, le plan préliminaire de mesures d'urgence n'a pas encore été élaboré par TransCanada, or les informations qu'il contiendrait seraient primordiales dans l'analyse des impacts possibles de ce projet sur les

approvisionnement en eau potable. En effet, l'initiateur indique que c'est dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'urgence que les prises d'eau potable seront inventoriées et que les temps de parcours seront modélisés. Les documents fournis (Rapport supplémentaire N° 5 et ÉES Volume 6) comportent certaines informations au sujet de la procédure d'intervention en cas d'urgence, mais demeurent sommaires.

Énergie Est élaborera un Plan d'intervention d'urgence (PIU) en collaboration avec les organismes locaux, provinciaux et fédéraux et déterminera si des plans d'intervention précis sont nécessaires pour certaines zones sensibles. Les PIU seront déposés auprès de l'Office national de l'énergie et remis aux organismes d'intervention concernés en cas d'urgence avant le début du Projet. En cas de déversement de pétrole, Énergie Est serait responsable des activités d'intervention d'urgence, de confinement, de surveillance, ainsi que de nettoyage et les organismes gouvernementaux seraient responsables de l'établissement des critères de nettoyage visant à assurer la protection de la santé et de l'environnement. Si une prise d'eau potable devait être perturbée, Énergie Est fournirait une autre source d'approvisionnement en eau.

Afin d'évaluer les coûts associés aux interventions d'urgence, de réhabilitation et d'indemnisation des tiers, Énergie Est a établi le pire scénario de déversement au Québec comme étant une rupture complète de pipeline au niveau de la rivière Etchemin. Pour ce faire, une modélisation initiale des voies d'écoulement a été réalisée et une distance de transport de six heures en aval du tracé de l'oléoduc a été utilisée pour déterminer les RTS potentiellement touchés. Le délai de six heures correspond aux normes d'intervention en cas d'urgence d'Énergie Est, qui prévoient que le personnel et le matériel doivent être arrivés sur les lieux de l'incident en moins de six heures. La modélisation des temps de parcours a été réalisée selon la moyenne des débits maximaux disponibles pour la région hydrographique concernée.

Selon le pire scénario de la rivière Etchemin, Énergie Est a évalué qu'en cas de déversement accidentel, le pétrole brut serait contenu avant d'atteindre le fleuve et de contaminer la prise d'eau potable de Lévis (secteur Lévis). La prise d'eau de Lévis, qui alimente plus de 50 000 personnes en eau potable, fait partie de celles dont le tracé de l'oléoduc passe dans le périmètre de protection intermédiaire. Par ailleurs, nous questionnons le choix de la rivière Etchemin, comme scénario de base, étant donné que le tracé passe dans le périmètre de protection intermédiaire d'une dizaine de prises d'eau municipales qui ont de fortes probabilités de se situer dans un délai d'écoulement de moins de 6 heures. Vu que les prises d'eau potable n'ont pas été inventoriées, il semble qu'elles n'ont pas été considérées parmi les RTS dans le choix du pire scénario.

De plus, les impacts potentiels sur les approvisionnements en eau potable n'ont pas été pris en compte pour établir le montant des garanties financières en cas de déversement accidentel.

#### **4. RECOMMANDATIONS**

L'étude d'impacts de TransCanada, pour le Projet Oléoduc Énergie Est - volet pipeline, n'est pas recevable étant donné que les impacts potentiels sur les approvisionnements en eau potable n'ont pas été évalués de façon rigoureuse. Afin d'être recevable, cette étude devrait inclure les éléments suivants et être jugés satisfaisants par notre Ministère :

##### **Inventaire et localisation des approvisionnements en eau potable**

- Un inventaire exhaustif et la localisation des approvisionnements en eau potable, dont les aires de protection intermédiaire ou éloignée, sont traversés par le tracé de l'oléoduc. Ceci comprend donc toutes les prises d'eau potable situées en aval du tracé de l'oléoduc.

##### **Impacts potentiels sur les approvisionnements en eau potable**

- Un scénario de déversement accidentel de pétrole brut dans le fleuve Saint-Laurent qui évalue l'impact sur les approvisionnements en eau potable.
- Un scénario de déversement accidentel dans une rivière, servant de source d'approvisionnement en eau potable, dont le choix se ferait selon la vulnérabilité de la prise d'eau en fonction de sa localisation par rapport au tracé de l'oléoduc ainsi que les caractéristiques intrinsèques du cours d'eau.
- Des précisions sur la manière dont seront pris en compte, dans l'évaluation des impacts potentiels, les bassins versants ainsi que les aquifères traversés par l'oléoduc lorsqu'une installation de production d'eau potable s'y approvisionne.
- Des précisions sur le risque d'une contamination des eaux souterraines à la suite de fuites de faibles volumes sur une longue période de temps. Si un tel risque ne peut être écarté, l'initiateur devrait prévoir un programme de suivi de constituants d'intérêt du pétrole brut, pour les installations de production d'eau potable alimentées en eau souterraine dont l'une des aires de protection est traversée par l'oléoduc projeté.

- Les impacts, sur les communautés locales, associés à la contamination d'une source d'approvisionnement en eau souterraine (restrictions d'usages, mise en place d'un nouveau traitement, etc.).
- Les impacts, sur les communautés locales, associés à la contamination d'une source d'approvisionnement en eau de surface (arrêt de l'alimentation, bris de la chaîne de traitement, etc.). Cet aspect est primordial étant donné que, dans le cas d'un déversement accidentel dans l'aire de protection intermédiaire, le responsable de l'installation de production d'eau potable aurait peu ou pas de temps de réaction.
- Les impacts sur la qualité de la source d'approvisionnement en eau de surface, associés à la remise en suspension du pétrole contenu dans les sédiments, une fois le panache de contamination dispersé.

### **Mesures d'atténuation**

- Des mesures d'atténuation pour la protection des prises d'eau potable, plus particulièrement la présence de vannes de sectionnement et de puits d'observation dans la conception de l'oléoduc. De plus, pour éviter les impacts potentiels d'un déversement sur les sources d'approvisionnement en eau de surface, l'oléoduc devrait passer dans une double canalisation sous le lit de tous les cours d'eau inclus dans le bassin versant d'une prise d'eau potable.
- Des précisions sur la prise en compte de la présence d'approvisionnement en eau potable dans les activités d'inspection et de surveillance du pipeline.

### **Plan préliminaire de mesures d'urgence**

- Un plan préliminaire de mesures d'urgence comprenant les temps de parcours entre l'oléoduc projeté et les prises d'eau potable qui pourraient être touchées lors d'un déversement accidentel. Les informations ayant servi à la modélisation des temps de parcours devront être clairement identifiées.
- Des précisions sur la manière dont Énergie Est fournira une autre source d'approvisionnement en eau advenant qu'une prise d'eau potable soit affectée, et ce, selon des critères établis en concertation avec les organismes locaux et provinciaux. De plus, il faudrait que des scénarios

soient étudiés pour chaque prise d'eau identifiée et pour les cas où une source d'eau alternative ne serait pas disponible, qu'un tracé alternatif soit retenu. Ces précisions sont d'autant plus pertinentes dans le cas d'une municipalité qui devrait couper son approvisionnement en eau pour préserver sa chaîne de traitement.

- Une justification détaillée du délai d'intervention de six heures établi par TransCanada, entre la détection d'une fuite et le déploiement des mesures d'urgence, ainsi que l'historique des délais d'intervention de TransCanada dans le cas de déversement accidentel.
- La prise en compte de la présence de prises d'eau potable dans le choix du pire scénario de déversement de pétrole brut. Ceci est un incontournable, car ce scénario est utilisé comme base pour l'élaboration du PIU ainsi que dans l'établissement des garanties financières.



Anouka Bolduc, spécialiste en toxicologie  
Direction de l'eau potable et des eaux souterraines

**Personnes consultées :**

Louis Ricard, technicien en géomatique et en hydrogéologie à la Division des eaux souterraines

Isabel Parent, technicienne à la Division de l'eau potable

Catherine Mercier Shanks, spécialiste en sciences physiques à la Division eau potable

Michel Ouellet, chef de la Division des eaux souterraines

Donald Ellis, chef de Division de l'eau potable

Oléoduc Énergie Est-Impact possible sur les prises d'eau potable\_DEPES\_FINALE\_07-04-16.xlsx

Type d'approvisionnement	Localisation du tracé vs la prise d'eau	Région	Installation
surface	Passe dans l'aire intermédiaire	Bas-Saint-Laurent	Dégelis
surface	Passe dans l'aire intermédiaire	Capitale-Nationale	Donnacoona
surface	Passe dans l'aire intermédiaire	Capitale-Nationale	Québec UTE Sainte-Foy (alimenté par le fleuve)
surface	Passe dans l'aire intermédiaire	Chaudière-Appalaches	Lévis (Charny)
surface	Passe dans l'aire intermédiaire	Chaudière-Appalaches	Lévis (secteur Lévis)
surface	Passe dans l'aire intermédiaire	Chaudière-Appalaches	Lévis (St-Romuald)
surface	Passe dans l'aire intermédiaire	Lanaudière	L'Assomption
surface	Passe dans l'aire intermédiaire	Lanaudière	Lavaltrie
surface	Passe dans l'aire intermédiaire	Lanaudière	Repentigny
surface	Passe dans l'aire intermédiaire	Mauricie	Trois-Rivières (sta.pur.)
surface	Passe dans l'aire éloignée	Bas-Saint-Laurent	Cabano (nouvelle usine)
surface	Passe dans l'aire éloignée	Bas-Saint-Laurent	Saint-Pascal
surface	Passe dans l'aire éloignée	Laurentides	Deux-Montagnes
surface	Passe dans l'aire éloignée	Laurentides	Oka (sd) (sta. pur.)
surface	Passe dans l'aire éloignée	Laurentides	Rosemère
surface	Passe dans l'aire éloignée	Laurentides	Ste-Thérèse (sta. pur.)
surface	Passe dans l'aire éloignée	Laurentides	St-Eustache (sta.pur.)
surface	Passe dans l'aire éloignée	Laval	Sainte-Rose (Laval)
surface	Passe dans l'aire éloignée	Laval	Chomedey (Laval)
surface	Passe dans l'aire éloignée	Laval	Pont-Viau (Laval)
surface	Passe dans l'aire éloignée	Montérégie	Candiac
surface	Passe dans l'aire éloignée	Montérégie	Châteauguay (poste chl.)
surface	Passe dans l'aire éloignée	Montérégie	La Prairie
surface	Passe dans l'aire éloignée	Montérégie	L'Île-perrot (Ville)
surface	Passe dans l'aire éloignée	Montérégie	Longueuil (régional)
surface	Passe dans l'aire éloignée	Montérégie	L'Île-Perrot (Régie)
surface	Passe dans l'aire éloignée	Montérégie	Longueuil (Saint-Lambert)
surface	Passe dans l'aire éloignée	Montérégie	Varenes (Régie)

surface	Passe dans l'aire éloignée	Montréal	Verchères (sta.pur.)
surface	Passe dans l'aire éloignée	Montréal	Dorval (usine)
surface	Passe dans l'aire éloignée	Montréal	Lachine (usine 2)
surface	Passe dans l'aire éloignée	Montréal	Montréal (usine Atwater et usine Desbaillets)
surface	Passe dans l'aire éloignée	Montréal	Pierrefonds (usine)
surface	Passe dans l'aire éloignée	Montréal	Pointe-Claire (usine)
souterraine	Passe dans l'aire intermédiaire	Capitale-Nationale	Notre-Dame-de-Portneuf (Saint-Louis)
souterraine	Passe dans l'aire intermédiaire	Capitale-Nationale	Portneuf (post. chl.)
souterraine	Passe dans l'aire éloignée par défaut (2 km)	Laurentides	Mirabel (Ste-Monique)
souterraine	Passe dans l'aire éloignée par défaut (2 km)	Mauricie	Champlain (village)
souterraine	Passe dans l'aire éloignée par défaut (2 km)	Mauricie	Ste-Anne-de-le-Pérade (St-Prosper) (post.chl.)
souterraine	Passe dans l'aire éloignée	Capitale-Nationale	Portneuf (Saint-Charles)
souterraine	Passe dans l'aire éloignée	Laurentides	Mirabel (Ste-Scholastique Post.chl.)
souterraine	Passe dans l'aire éloignée	Laurentides	Ste-Anne-des-Plaines



<b>Population desservie</b>	<b>Remarques</b>
2974	Prise d'eau à moins de 3 km du tracé (LAC)
7000	Aire numérisé
115769	Aire numérisé
53204	Aire numérisé
53321	Prise d'eau à moins de 15 km du tracé (FLE)
26723	Prise d'eau à moins de 15 km du tracé (FLE)
22900	Aire numérisé
7080	Aire numérisé
80548	Aire numérisé
58635	Aire numérisé
2575	Bassin versant (LAC TÉMISCOUATA)
4220	Bassin vertan (RIV KAMOURASKA)
17600	Bassin verant (LAC DES DEUX MONTAGNES)
2000	Bassin verant (LAC DES DEUX MONTAGNES)
33245	Bassin versant (RIV DES MILLE ILES)
116891	Bassin versant (RIV DES MILLE ILES)
40000	Bassin versant (RIV DES MILLE ILES)
<b>412315</b>	Bassin versant (RIV DES MILLE ILES)
<b>412315</b>	Bassin versant (RIV DES PRAIRIES)
<b>412315</b>	Bassin versant (RIV DES PRAIRIES)
69252	Bassin versant (FLE)
53632	Bassin versant (FLE - LAC ST-LOUIS)
18150	Bassin versant (FLE)
9857	Bassin versant (FLE - LAC ST-LOUIS)
198396	Bassin versant (FLE)
21936	Bassin versant (FLE)
117339	Bassin versant (FLE)
56278	Bassin versant (FLE)

5075	Bassin versant (FLE)
18767	Bassin versant (FLE - LAC ST-LOUIS)
60809	Bassin versant (FLE - LAC ST-LOUIS)
1605476	Bassin versant (FLE)
123215	Bassin versant (RIV DES PRAIRIES)
84630	Bassin versant (FLE - LAC ST-LOUIS)
1100	Aire numérisé
1600	Aire numérisé
25	Puits à 1 km du tracé en aval hydraulique
1920	Puits à 0,6 km du tracé, sens d'écoulement incertain
1555	Puits à 0,9 km du tracé, sens d'écoulement incertain
500	Aire numérisé
890	Aire numérisé
11000	Aire numérisé